

DIEUDONNÉ AMBASSA ZANG  
1, Impasse André Campra - Bat 3 – RDC – APP 5  
31100 Toulouse –France

-----  
Téléphone : +33 9 81 07 94 17 & +33 6 68 72 32 61  
Mail : ambassazang@yahoo.fr

Toulouse, le 09 Juillet 2018

**Objet** : Droit de réponse

<b>Attention de Monsieur JACKY MOIFFO Promoteur de JTMVPLUS</b>
---

Vous avez accordé récemment une interview à **Maître Lydienne EYOUM**, ancienne Avocate au Barreau du Cameroun et, depuis novembre 2017, Avocate au Barreau de Paris en France. Consacrée à ce qu'il est convenu d'appeler « *L'affaire Lydienne EYOUM* », ladite interview a fait l'objet de cinq vidéos mises en ligne sur YOUTUBE. Dans son propos, **Maître Lydienne EYOUM** affirme, entre autres, que la convention de cession de créances entre l'État du Cameroun et les Établissements GORTZOUNIAN a été signée par le Ministre du Développement Industriel et Commercial, en la personne de Mr Dieudonné AMBASSA ZANG. Par ailleurs, l'exploitation de ces vidéos a donné lieu à un article publié sur le site d'actualité en ligne camer.be, sous la plume de Mr Oscar Hermann.

En attirant l'attention sur le fait que je n'ai jamais assumé les fonctions de Ministre du Développement Industriel et Commercial du Cameroun et que je ne connais pas l'affaire GORTZOUNIAN, cette affirmation aussi grave qu'erronée m'a amené à sortir de ma réserve en faisant une mise au point publiée sur les réseaux sociaux le 04 juillet 2018, notamment Facebook. À la suite de la publication de mon post, j'ai reçu plusieurs appels de personnes proches de **Maître Lydienne EYOUM** me demandant de garder mon calme et s'engageant à œuvrer auprès de vous afin que la rectification nécessaire soit faite.

Deux démarches valant mieux qu'une seule, et ayant obtenu votre contact téléphonique grâce à des amis, je vous ai adressé un SMS le 08 juillet 2018 pour demander votre e-mail dans le but de vous faire tenir un droit de réponse comme le prescrit la loi. En réponse le même jour, tout en me communiquant votre adresse électronique, vous-même m'avez indiqué également par SMS que « *Me EYOUM a bien reconnu s'être trompée, c'est d'Ambassa Mandeng qu'il s'agissait et non pas de Zang Ambassa, nous arrangerons donc cela* ».

Les démarches des personnes proches de **Maître Lydienne EYOUM** ainsi que votre SMS sont de nature à me rassurer sur l'engagement ferme de réparer cette grave méprise, laquelle me fait grief. Toutefois, je constate malheureusement que les engagements pris à mon égard n'ont pas été tenus jusqu'à ce jour 09 juillet 2018. Cela manque de sérieux car plus les jours passent et plus le préjudice causé à ma personne par ces déclarations qui ne sont rien d'autre qu'une diffamation publique est énorme. Faut-il le souligner, la première vidéo a déjà été visionnée par plus de dix mille personnes. Vous comprendrez donc que je sois dans l'obligation de vous demander de bien vouloir, dans un délai maximum de 08 jours francs à compter du 09 juillet 2018 : (i) soit de retirer purement et simplement les vidéos dans lesquelles je suis cité par **Maître Lydienne EYOUM** ; (ii) soit alors de procéder aux rectifications utiles.

Très cordialement. /-

  
Dieudonné AMBASSA ZANG